

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Centrale-de-Paluel-a-qui-la-faute>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Centrale de Paluel : à qui la faute ?**

---

**7 décembre 2017**

## **Centrale de Paluel : à qui la faute ?**

François MANOURY

Mise à jour 22:37



La centrale de Paluel inaugurerait le cycle du grand carénage lorsque l'accident s'est produit

## **Paluel. Des « dysfonctionnements majeurs » sont, selon un rapport d'experts, à l'origine de l'accident survenu en mars 2016 dans le bâtiment du réacteur n°2. La centrale s'en défend.**

Paris-Normandie a sollicité le service communication de la centrale de Paluel pour qu'il réagisse à l'article publié sur le net par *Basta !* (média d'information en ligne indépendant sur l'actualité écologique et sociale) sous le titre : « *Un accident inédit révèle de graves dysfonctionnements en matière de sûreté nucléaire en France* ». Cet article s'appuie sur les conclusions d'une expertise réalisée par un cabinet indépendant, Aptéis, à la demande du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), suite à l'accident survenu le 31 mars 2016.

Ce jour-là, un générateur de vapeur pesant 465 tonnes et mesurant 22 mètres de haut, avait basculé de sa hauteur sur une dalle de béton dans le bâtiment du réacteur n°2.

### **Un palonnier défectueux**

La centrale de Paluel inaugurait alors le cycle du grand carénage, ce programme de travaux de maintenance et de réfection censé notamment intégrer les normes de sûreté post-Fukushima et permettre la prolongation des vieux réacteurs au-delà de 40 ans.

Cet accident n'avait causé ni blessé grave, ni contamination radioactive. Mais dans leur rapport, les experts ont pointé « *des dysfonctionnements majeurs dans la préparation et la surveillance du chantier.* »

La porte-parole de la centrale s'en défend, point par point. « *On avait bien remarqué, au cours du hissage des deux premiers générateurs, que le palonnier tanguait dangereusement. On a remonté l'information* », dénoncent des salariés.

« *Mais dans quelle mesure cela a-t-il été constaté ?* », s'interroge la responsable communication.

« *Des organismes indépendants avaient effectué des contrôles de levée de charge pour tester la force et la résistance du palonnier. L'ensemble des constats a été présenté à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Si elle avait eu connaissance d'une anomalie, jamais le chantier n'aurait été lancé, ce n'est pas possible. Au moment du basculement, un problème d'inclinaison a fait céder la pièce qui avait peut-être une fragilité ou qui était peut-être sous-dimensionnée. Les expertises ont révélé un défaut de conception du palonnier, qui avait été construit spécifiquement pour cette opération atypique, la première en France pour un réacteur de 1 300 MégaWatt, et qui n'avait donc encore jamais été utilisé. Nous avons ouvert une procédure au tribunal de commerce de Nanterre afin de définir les responsabilités.* »

### **Recours massif à la sous-traitance**

D'après le rapport du cabinet Aptéis, le recours massif à la sous-traitance (70 entreprises sous-traitantes mobilisées pour ce seul chantier) serait directement responsable du fait qu'un équipement défectueux ait pu être conçu, puis utilisé, sans que les diverses alertes émises avant l'accident ne

soient prises en compte.

*« Cette opération est tellement exceptionnelle dans la vie d'une centrale que nous n'avons pas les équipes dédiées. Il faut des chaudiéristes, des soudeurs, des spécialistes du levage... Maintenir des compétences aussi spécifiques ne se justifie pas. Nous faisons donc appel à des équipes du monde entier qui interviennent de manière ponctuelle, ce que l'on appelle des GMES (Groupement momentané d'entreprises solidaires). Ces équipes sont rompues à ce type d'opération en milieu nucléaire. »*

## **La question des délais**

*« Dans le nucléaire, pour calculer la durée des chantiers, la direction dit : « Sans aléas, on peut le faire en tant de jours. » Le problème, c'est que ces délais sont complètement en dehors de la réalité et cela pousse les gens à faire des conneries », stigmatise un agent EDF cité par Basta !*

*« Nous avons arrêté et déconnecté du réseau d'électricité le réacteur n°2 dès le mois de mai 2015. Un incendie dans la salle des machines en juillet 2015 et des délais supplémentaires d'approvisionnement de certaines pièces ont retardé la mise en place du chantier. Un réacteur à l'arrêt depuis deux ans n'est pas censé pouvoir redémarrer sauf si l'exploitant démontre qu'il entretient le matériel et maintient les compétences des salariés. Puisque ces conditions sont réunies, nous avons obtenu un délai de quatre ans, soit jusqu'en mai 2019, pour remettre en marche l'unité de production. Mais nous espérons pouvoir le faire dès la mi-avril 2018, sachant que l'ASN nous a donné son accord le 25 octobre pour que le chantier soit relancé. Nous ne sommes pas dans une notion d'urgence. L'enjeu du planning n'en est donc pas un. »*

## **« Une chance extraordinaire »**

Si le pire a été évité dans l'accident, c'est grâce à « une chance extraordinaire », avance un salarié..  
*« Non, cela ne peut pas être le fait du hasard », rétorque le service com'. « S'il n'y a pas eu de blessé grave, c'est parce que les préconisations de sécurité ont bien été mises en place et les règles de procédure respectées. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un accident dramatique, mais d'un accident de manutention industrielle. Ce n'est pas EDF qui le dit mais l'ASN, pour qui cet événement ne relève pas d'un problème de sûreté car nous ne sommes pas dans l'univers des risques radiologiques. »*

**François MANOURY**